



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE  
**Municipalité**

**Belmont, le 15 août 2016**

---

**Préavis No 07/2016**

**au Conseil communal**

**Financement du déficit d'exploitation du Centre Intercommunal de  
Glace de Malley - CIGM  
Reconduction de la participation de notre commune  
pour les années 2016 – 2021 (actuelle législature)**



## TABLE DES MATIERES

|  |    |
|--|----|
| 1. Préambule.....  | 3  |
| 2. Un équipement manifestement régional.....   | 4  |
| 3. Détail des éléments financiers.....   | 6  |
| 4. Clé de répartition régionale .....  | 6  |
| 5. Position de Lausanne Région.....  | 8  |
| 6. Position de la Commune de Belmont-sur-Lausanne .....                              | 8  |
| 7. Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley..... | 9  |
| CONCLUSIONS .....  | 11 |



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Au printemps 2007, le Conseil communal de Belmont avait accepté le préavis municipal no 03/2007, proposant un financement solidaire aux charges annuelles de fonctionnement du CIGM (Centre intercommunal de glaces de Malley), à l'exclusion des investissements et de leur amortissement.

Une décision similaire a aussi été prise par la très grande majorité des communes membres de Lausanne Région, à l'origine de la proposition. A noter que le déficit est principalement assuré par les 3 communes fondatrices du CIGM, à savoir : Lausanne, Prilly et Renens, qui couvrent le 87 % des charges restantes. Un tableau récapitulatif pour le dernier exercice comptable clôturé au 31 mars 2016, est annexé au présent préavis.

Le préavis de l'époque ayant présenté de manière exhaustive ce sujet, nous le reprenons ci-après, en italiques, dans ses grandes lignes, qui gardent toute leur pertinence :

*Conscientes qu'elles ne peuvent plus nier aujourd'hui que nombre d'infrastructures mises en place par leurs voisines leur profitent directement, les communes de Lausanne Région ont décidé de proposer à leur Délibérant un financement solidaire du déficit de fonctionnement du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM). En effet, il n'est plus admissible aujourd'hui qu'une collectivité locale, dont les habitants profitent d'installations réalisées par d'autres communes, « regarde ailleurs » au moment du partage des frais.*

*Depuis de nombreuses années, la Municipalité de Belmont, pleinement soutenue par le Conseil communal, œuvre pour une participation active de notre communauté dans les actions à caractère régional. Cette politique se manifeste par des conventions de collaborations intercommunales librement consenties (police intercommunale, réseau informatique, etc.) ou obligatoires (protection civile, écoles, etc.), et dont les effets positifs déploient leur visibilité de façon quotidienne.*

*D'autres formes de participations concernent des actions qui inscrivent notre village dans la logique d'appartenance à l'agglomération lausannoise. L'on peut citer la participation au Fonds culturel de la région lausannoise, à l'extension du Centre de glace de Malley, à la réalisation de la piste en dur de l'aéroport de la Blécherette, à la création de la Fondation de Beaulieu ou encore à l'achat d'une cible au stand de tir de Vernand. D'autres actions récurrentes sont inscrites au budget courant et consistent en des soutiens ponctuels ou pérennes de nos jeunes sportifs, par exemple.*

*Sur le plan politique régional, Belmont s'est doté, il y a bientôt dix ans, d'un instrument de gestion et de veille très efficace : la CCAR (Commission consultative des affaires régionales) qui rapporte à votre Assemblée, mais qui fonctionne aussi comme « aide à la décision » de la Municipalité, à la demande de l'Exécutif. Notre Municipalité est aussi fortement impliquée dans les travaux de Lausanne Région, mais elle l'était déjà depuis les années 70, dans l'association précédant Lausanne Région.*

*A Belmont, l'appartenance à une région est donc solidement ancrée dans les actions publiques. Ici, l'esprit de clocher n'a pas sa place, pour le plus grand bien des administrés. C'est dans cet esprit que la Municipalité vous présente ce préavis.*

*Les communes membres de Lausanne Région ont été approchées en vue d'obtenir leur participation au financement des charges d'exploitation du Centre intercommunal de glace de Malley – CIGM. L'assemblée générale de Lausanne Région du 14 septembre 2006 a accepté le principe d'une telle participation de l'association régionale.*

Cette décision vaut recommandation aux communes, qui doivent encore ratifier individuellement la décision pour ce qui les concerne et y intégrer le montant à leur charge, objet du présent préavis.

## 2. Un équipement manifestement régional

Le CIGM a été réalisé et est exploité sous forme de société anonyme dont les actionnaires principaux sont les trois communes de Lausanne, Prilly et Renens. Les actions de ces communes regroupent 60% du capital de la société. Le solde est réparti à raison de 14% entre d'autres communes, et 26% par des entreprises, organisations économiques et particuliers.

Le déficit d'exploitation est réparti entre les trois communes signataires de la convention (Lausanne, Prilly, Renens), grosso modo à raison de 70% pour la ville de Lausanne et de 15% pour Renens et Prilly.

Les communes membres de Lausanne Région ont, pour nombre d'entre elles, apporté une contribution au CIGM, en particulier au moment de la constitution de la société (1984), puis surtout au moment de la couverture de la 2ème surface de glace, salle Odysée (utilisée pour des matchs, des entraînements, ainsi que des expositions et spectacles, hors de la période d'exploitation de la patinoire).

Ces apports ont pris la forme de participations au capital et de versements à fonds perdus. Ils se présentent comme suit :

| Participations communales au CIGM                      | 1984    |                        | 1995- S. Odysée |           |                           | CUMUL                     |
|--|---------|------------------------|-----------------|-----------|---------------------------|---------------------------|
|  | Capital | Total                  | Capital         | Versement | Total                     |                           |
| Belmont/Lausanne                                       |         |                        | X               |           | 33'000                    | 33'000                    |
| Bretigny/Morrens                                       | X       | 2'000                  | X               |           | 7'500                     | 9'500                     |
| Bussigny-près-Lausanne                                 | X       | 5'000                  | X               |           | 107'000                   | 112'000                   |
| Chavannes-près-Renens                                  | X       | 10'000                 | X               |           | 2'500                     | 12'500                    |
| Cheseaux/Lausanne                                      |         |                        | X               |           | 42'000                    | 42'000                    |
| Crissier   | X       | 5'000                  |                 | X         | 70'000                    | 75'000                    |
| Cugy   | X       | 1'000                  |                 | X         | 26'400                    | 27'400                    |
| Ecublens   |         |                        | X               |           | 143'500                   | 143'500                   |
| Epalinges  | X       | 5'000                  | X               |           | 107'500                   | 112'500                   |
| Jouxens-Mézery   | X       | 10'000                 | X               |           | 15'000                    | 25'000                    |
| Lausanne   | X       | 310'500                | X               |           | 300'000                   | 610'500                   |
| Mont/Lausanne  | X       | 2'000                  |                 | X         | 75'000                    | 77'000                    |
| Lutry  | X       | 5'000                  | X               |           | 116'500                   | 121'500                   |
| Mézières   |         |                        | X               |           | 13'500                    | 13'500                    |
| Morrens  | X       | 2'000                  |                 | X         | 7'000                     | 9'000                     |
| Paudex   | X       | 2'500                  |                 | X         | 20'000                    | 22'500                    |
| Prilly   | X       | 100'000                | X               |           | 100'000                   | 200'000                   |
| Pully  | X       | 30'000                 | X               |           | 240'000                   | 270'000                   |
| Renens   | X       | 100'000                | X               |           | 100'000                   | 200'000                   |
| Romanel/Lausanne                                       | X       | 5'000                  | X               |           | 44'000                    | 49'000                    |
| St-Sulpice   |         |                        |                 | X         | 30'000                    | 30'000                    |
| Villars-Ste-Croix                                      | X       | 500                    |                 | X         | 7'665                     | 8'165                     |
| <b>TOTAL</b>   |         | <b>595'500</b>         |                 |           | <b>1'608'065</b>          | <b>2'203'565</b>          |
| Participation des communes hors des 3 communes de base |         | <b>85'000</b><br>14,3% |                 |           | <b>1'108'065</b><br>68,9% | <b>1'193'065</b><br>54,1% |

A noter que les trois communes fondatrices ont augmenté leur participation au capital de Fr. 500'000.- au total en 1995 (Lausanne Fr. 300'000.-, Prilly et Renens Fr. 100'000.- chacune), doublant ainsi leur participation initiale. A elles trois, elles totalisent de ce fait un million de francs en tant qu'apport au capital-actions de la société.

A ces montants s'ajoutent les participations privées (entreprises) ainsi qu'un apport du CIO au moment de la réalisation de la salle Odyssée, de l'ordre de 1,5 million de francs.

Comme on le voit, la participation des communes de la région a été loin d'être négligeable. Elle a représenté 14% des apports communaux en 1984, mais surtout plus des 2/3 de ceux-ci en 1995 (68.9%).

Rappelons toutefois que ces participations ont conservé un caractère ponctuel lié aux investissements réalisés. Ce n'est pas les minimiser que d'affirmer que, si elles ont largement contribué à la réalisation en question, elles laissent entier le problème des charges d'exploitation structurellement déficitaires. Le déficit annuel d'exploitation se monte environ à 3.5 millions de francs. Les comptes annuels et les analyses effectuées montrent clairement que :

- le déficit ne résulte pas d'une mauvaise gestion du centre. Il est comparable à celui enregistré par des réalisations similaires;
- les recettes d'exploitation du centre sont optimisées dans toute la mesure du possible;
- les charges d'exploitation sont normales. Elles englobent les montants usuels en la matière, y compris les charges d'amortissement;
- le déficit ne résulte pas d'une sous-capitalisation du CIGM. Dans l'hypothèse – peu rationnelle économiquement – d'un remboursement complet des dettes par une augmentation des fonds propres, le déficit annuel ne diminuerait que de Fr. 600'000.- à Fr. 650'000.-, soit de 20% seulement.

Dans ces conditions, il apparaît clairement que le déficit à couvrir résulte simplement de la nature de l'équipement en question et qu'il constitue un élément incontournable d'une telle réalisation.

Lausanne Région a annoncé dès le début de la législature 2002-2006 vouloir rechercher une solution équitable de partage des charges du CIGM, considérant qu'il s'agit là d'un équipement d'importance incontestablement régionale. Les arguments en faveur de cette analyse sont en particulier les suivants :

- la nature même du CIGM et l'ampleur des investissements nécessaires démontrent manifestement qu'un seul équipement de cette ampleur est envisageable pour l'ensemble de l'agglomération.
- Les autres patinoires existantes ne sauraient jouer le même rôle ou avoir la même contribution à la pratique du patinage dans la région.
- Il est nécessaire que notre région dispose d'un tel équipement, adapté à sa fonction de centre urbain mais aussi au rôle de capitale olympique de Lausanne dont bénéficie l'ensemble de la région.
- La présence du CIGM permet aux clubs régionaux de bénéficier d'un équipement important pour leur existence et leur développement. Les heures de glace de ces clubs sont considérables, avec près de 3'000 heures chaque année. Parallèlement, les écoles sont aussi de gros utilisateurs du CIGM, avec 450 à 500 heures consacrées en exclusivité, sans parler des classes fréquentant la patinoire pendant les heures d'ouverture ordinaires. Les écoles de 3 communes signataires de la convention représentent en moyenne 60% des entrées scolaires, le solde (40%) étant le fait de classes provenant d'autres communes de la région. Les entrées individuelles sont au nombre de 20 à 21'000 par année.

- Parallèlement, le CIGM est le théâtre de manifestations diverses : expositions, avec Planète Métiers, par exemple, rassemblements, tournois sportifs hors patinage. Dans le domaine du patin, le CIGM accueille régulièrement des matches, galas et championnats à l'image, il y a quelques années, du Championnat du monde et de deux Championnats d'Europe de patinage artistique.

Ces éléments démontrent le caractère régional de cet équipement et sa contribution incontestable au développement du sport dans l'agglomération.

Dans ces conditions, Lausanne Région a considéré qu'il s'agit aujourd'hui d'aller au-delà des interventions ponctuelles de ces dernières années afin de mettre en place un dispositif de financement régulier des charges d'exploitation de la patinoire, conformément au programme d'action régional annoncé au début de la précédente législature communale en 2002.

Dans sa séance du 3 novembre 2011, par son acceptation du préavis municipal no 11/2011, votre Assemblée a reconduit notre participation pour la législature 2011 – 2016.

### 3. **Détail des éléments financiers**

Le détail des comptes annuels ainsi que le rapport annuel d'activités sont adressés aux communes membres de Lausanne Région. Ces documents contiennent l'ensemble des informations utiles pour saisir et analyser la situation financière du CIGM. Il en découle notamment les éléments suivants :

- le déficit à couvrir pour l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2016 se monte à Fr. 2'252'950.61, dont Fr. 675'000.- d'amortissements ordinaires (en 2007 : déficit d'environ 3,5 millions) ;
- le bilan fait apparaître des immobilisations pour 20,74 millions (inclus 7,6 millions pour le futur Centre Sportif de Malley) et des actifs circulants pour 5,31 millions, alors que l'endettement de la société se monte à 17,5 millions (17,75 millions en 2007) et les fonds propres à 4,21 millions (4.88 millions en 2007).
- Notre participation pour 2016 à 2021 est estimée annuellement à Fr. 20'000.-.

Depuis 2007, l'apport de 21 communes de Lausanne Région ayant accepté de participer représente un montant variant entre Fr. 400'000.- et Fr. 460'000.- par année, en fonction du déficit de l'exercice concerné. Pour l'exercice sous revue, les Communes de Lausanne, Prilly et Renens versent Fr. 2'551'186.-, ce qui génère un excédent du compte de résultat de Fr. 761'658.58. Ce montant concourt à l'amortissement extraordinaire du bâtiment « Odyssée ». La présence active d'un délégué de Lausanne Région au sein du Conseil d'administration du CIGM conforte le strict contrôle de la gestion du Centre, attendu par les communes partenaires. Ce siège est occupé par M. Raymond Bron, Syndic de Cugy et ancien chef du Service cantonal des sports.

### 4. **Clé de répartition régionale**

Afin de faciliter le traitement des projets sur le plan financier, Lausanne Région a étudié la mise en place d'une clé de répartition des charges financières à l'échelle régionale. Ce dispositif, basé sur la valeur du point d'impôt net, après déduction des effets péréquatifs, a été adopté par l'assemblée générale de Lausanne Région du printemps 2006. La clé régionale de financement est un outil en mesure d'être adapté aux besoins des différents projets devant être financés sur le plan régional.

Elle peut ainsi tenir compte d'un nombre variable de communes concernées, intégrer, selon les besoins, un facteur supplémentaire de répartition lié à la distance géographique (cercles concentriques), ou encore permettre la mise en place de solutions pour les communes connaissant temporairement une situation financière difficile.



La valeur du point d'impôt net s'obtient en partant de la valeur du point d'impôt brut et en déduisant de cette valeur les effets péréquatifs que connaît la commune : facture sociale, péréquation directe, dépenses thématiques, etc. En règle générale, la commune a une valeur du point net inférieure à la valeur brute car elle est contributrice à l'ensemble de ces charges péréquatives. La situation inverse peut se rencontrer si la commune est fortement bénéficiaire à la péréquation directe.

La valeur du point d'impôt net permet de mettre en évidence le disponible communal une fois neutralisés tous les effets financiers dus aux péréquations cantonales et intercommunales.

Comme la valeur du point d'impôt net, la part à charge de chaque commune variera chaque année en fonction des résultats financiers de chaque commune et des montants mis à leur charge par les péréquations (facture sociale, péréquation directe, autres éléments péréquatifs).

**Les montants indiqués constituent un maximum.** S'ils sont calculés sur la base de la participation, selon les modalités indiquées, de toutes les communes de Lausanne Région, il a été précisé, lors de l'assemblée générale de septembre 2006, que le manque à financer résultant de la défaillance de certaines communes membres de Lausanne Région ne serait pas reporté sur les autres communes de la région, mais pris en charge par les trois communes à la base du projet (Lausanne, Prilly, Renens).

- Cette disposition s'applique qu'il s'agisse de compenser une **défaillance totale** de certaines communes (refus complet de participer) ou d'une **défaillance partielle** (participation moins élevée que celle prévue par la clé de financement régional).
- Si la clé de répartition régionale est une **recommandation** adoptée par l'assemblée générale de Lausanne Région, elle ne constitue de ce fait pas une obligation et les communes peuvent décider de s'en écarter pour retenir un autre mode de calcul de leur participation.
- **La clé est valable et recalculée annuellement** par Lausanne Région, sur la base de chiffres actualisés le moment venu. Bien entendu, les communes qui auraient fait le choix d'autres modalités de calcul, comme évoqué précédemment, continueront à se voir appliquer le système de leur choix.
- En s'engageant, les communes **acceptent le principe d'un financement pérenne** au CIGM, même si le montant concerné peut varier d'année en année.

Autres éléments financiers

En contrepartie de leur participation, les communes reçoivent les avantages suivants :

- **Tarif « indigène »** : les communes participant à la couverture du déficit se voient appliquer des conditions matérielles et tarifaires identiques à celles des trois communes en charge de ces installations (tarif préférentiel, heures d'utilisation scolaires, etc.). Les trois communes-sièges du CIGM sont tenues d'accorder aux habitants et sociétés des communes participant au financement du déficit les mêmes avantages qu'elles octroient à leurs propres habitants. Par contre, elles restent libres de fixer des conditions différenciées pour les communes ne participant pas au financement des objets considérés.
- Le rôle de Lausanne Région dans le cadre de la mise en œuvre de la participation des communes au CIGM est de représenter les communes prenant part au financement des objets auprès des communes-sièges, de valider les comptes d'exploitation et le déficit à répartir, de procéder au calcul annuel des participations communales.

## 5. Position de Lausanne Région

Le Bureau de coordination de Lausanne Région considère que le financement régional du CIGM correspond aux priorités affirmées depuis longtemps par Lausanne Région, qu'il est indispensable qu'il fasse l'objet d'une répartition à l'échelle de Lausanne Région et que les modalités de répartition proposées soient conformes aux décisions de l'assemblée générale de Lausanne Région du 6 avril 2006.

En conséquence, le Bureau de coordination a proposé à l'assemblée générale du 14 septembre 2006 de soutenir le principe d'une participation régionale au financement du CIGM, selon les modalités étudiées par l'association régionale. **Ce faisant, il a souligné que cette participation ne représente en aucun cas un cadeau aux communes actuellement en charge de ce déficit, mais bien une répartition équitable entre les communes concernées, de charges découlant d'installations profitant à l'entier de la région et de ses habitants.**

L'assemblée générale précitée a largement accepté ce préavis :

- elle a approuvé, par 23 voix contre 3, le principe d'une participation régionale au financement;
- elle a approuvé, par 20 voix contre 6, le recours à la clé de répartition régionale basée sur la valeur du point d'impôt net.

Portée des décisions de Lausanne Région

La décision de l'assemblée générale de Lausanne Région se prend à la majorité des membres de l'association présents à l'assemblée. Une décision positive n'a pas d'effet obligatoire automatique pour les communes. En effet, il appartient ensuite à chaque commune, sur la base de la décision de l'AG, de décider de sa participation financière et de la faire adopter par ses autorités (exécutif et délibérant).

Par sa décision, l'assemblée générale du 14 septembre 2006 adresse un signal fort aux communes de Lausanne Région en demandant à leur Municipalité de prendre les dispositions nécessaires pour traduire dans les faits le principe d'une participation financière au CIGM.

Elle leur recommande également de le faire selon les modalités de répartition proposées, sans toutefois l'imposer et en leur laissant la faculté de retenir un autre mode de calcul.

## 6. Position de la Commune de Belmont-sur-Lausanne

Malgré qu'un financement pérenne soit souhaité par les trois communes à la base du projet, la Commune de Belmont a décidé en 2007 de ne pas s'engager pour une durée dépassant la législature, **reconductible**.

C'est pourquoi, nous demandons à nouveau au Conseil communal l'autorisation de passer une convention avec la direction du CIGM, mentionnant que notre participation est valable pour la législature 2016 – 2021.



Récapitulation de notre participation de 2007 à 2016  
 Années CIGM : 2007 = 1.4.2006 au 31.3.2007, etc.

| Années          | 2007          | 2008          | 2009          | 2010          | 2011          |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Montant budgété | Fr. 32'100.00 | Fr. 30'000.00 | Fr. 32'000.00 | Fr. 35'000.00 | Fr. 31'000.00 |
| Montant payé    | Fr. 31'970.00 | Fr. 33'594.60 | Fr. 31'107.45 | Fr. 21'606.30 | Fr. 28'698.00 |

| Années          | 2012          | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Montant budgété | Fr. 25'000.00 | Fr. 10'000.00 | Fr. 20'000.00 | Fr. 20'000.00 | Fr. 20'000.00 |
| Montant payé    | Fr. 19'219.50 | Fr. 10'000.00 | Fr. 17'965.60 | Fr. 19'371.40 | Fr. 17'871.85 |

Pour l'exercice 2013, dont le budget prévoyait un important déficit, proposition avait été faite par la Municipalité de réduire les subventions qui n'avaient pas force obligatoire. Le Conseil communal avait accepté cette économie.



Pour accueillir la «IXe Symphonie» dansée par le Béjart Ballet du 17 au 21 juin 2015, l'univers du Lausanne HC s'est mué en scène

## 7. Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley

Le 30 avril 2015, votre Assemblée acceptait à l'unanimité le préavis N° 6/2015. Ce document présentait de manière exhaustive le devenir du CIGM, qui allait se transformer en Centre Sportif de Malley, apte à accueillir les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ2020) et le Championnat du monde de hockey en 2020. Nous reproduisons ci-après le préambule du préavis précité :

« Le présent préavis a pour but de soumettre à la décision du Conseil communal la participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley, [la participation de la commune au capital-actions du Centre intercommunal de Malley SA, si la commune n'est pas encore actionnaire], et l'autorisation pour la Municipalité de signer la convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley (annexe 1). Ce document présente le projet, le financement de l'investissement et de l'exploitation, la répartition des charges annuelles ainsi que les éléments de la convention qui lieront la commune. En résumé, le nouveau Centre sportif de Malley, dont la mise en service est prévue en 2019 pour la patinoire, et en 2022 pour la piscine, prévoit le programme suivant :

- la reconstruction de trois surfaces de glace, dont une patinoire de 10'000 places pouvant également servir de salle multifonctionnelle,
- la construction d'une piscine comprenant un bassin olympique de 50 mètres, un bassin de 25 mètres, une fosse de plongeon et une pataugeoire,
- la relocalisation des locaux pour l'escrime, déjà présents sur le site,
- des locaux pour le tennis de table, afin de libérer les espaces nécessaires pour une salle de répétition au Théâtre Kléber-Méleau.

Les trois communes fondatrices (Lausanne, Prilly et Renens) ont obtenu, fin 2014/début 2015, un accord des Conseils communaux respectifs pour l'octroi d'un cautionnement de CHF 170 millions de francs, afin de financer la construction du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM). Le Conseil d'Etat soumettra pour sa part au Grand Conseil un exposé des motifs qui justifie une participation cantonale de CHF 30 millions au projet d'une nouvelle patinoire. Le Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) sera le maître d'ouvrage et exploitant de cet important projet régional. »

Aujourd'hui, les participations attendues par les collectivités publiques sont réunies et le lauréat du concours d'architecture (Pont 12) travaille d'arrache-pied, en collaboration avec de nombreux bureaux spécialisés, les instances du CIGM et les communes territorialement concernées (Prilly et Renens). Le défi consiste à ouvrir la partie dévolue au sport de glace pour août 2019, et tous les éléments sont en passe d'être réunis pour tenir ce délai.

Le projet initial prévoyait de construire d'abord la patinoire, puis la piscine. Ceci permettait de conserver la patinoire existante durant la 1ère phase de construction. Dans les faits, cette solution a été abandonnée au profit d'installations de glaces provisoires sur les terrains attenants des anciens abattoirs et la couverture de la patinoire du Vélodrome à la Blécherette. Il en résulte une probable ouverture anticipée de la piscine, soit en 2021, ses structures pouvant être construites en parallèle avec celles de la patinoire.

Si le présent préavis est accepté, notre participation actuelle au déficit d'exploitation du CIGM sera remplacée par celle fixée dans la convention annexée au préavis no 5/2015, dont l'entrée en force coïncide avec la mise en service de la partie « glace », puis celle de la partie « piscine ».

**NOUVEAU** CENTRE SPORTIF DE **MALLEY**



## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N°07/2016 du 15 août 2016 « **Financement du déficit d'exploitation du Centre Intercommunal de Glace de Malley - CIGM - Reconduction de la participation de notre commune pour les années 2016 – 2021 (actuelle législature)** »
- oui le rapport de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission technique nommée à cet effet (y.c. CCAR),
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'accepter de reconduire la participation de la commune au financement du déficit d'exploitation du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM), dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur la base de la clé de répartition proposée annuellement par Lausanne Région, et d'inscrire le montant prévisionnel dans les budgets 2016 à 2021.
2. d'autoriser la Municipalité à passer une convention avec la direction du CIGM selon point 6 du présent préavis.

Municipal des Finances  
G. Muheim, syndic

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic La Secrétaire

G. Muheim

I. Fogoz

Annexe : Financement déficit d'exploitation CIGM 2015-2018 – Hors amortissement

Tableau état au 2 septembre 2016

| Communes                     | Taux 2015    | Habitants<br>31.12.2015 | Valeur du<br>point 15<br>écrété | Solde net des<br>péréquations<br>15 | Rendement<br>normalisé<br>(RN) | Rendement<br>normalisé<br>net (RN-EP) | Valeur du<br>point net | Valeur<br>nette/hab | Déficit CIGM<br>15-16 | Décisions CC<br>2007 | Décision<br>2016 |
|------------------------------|--------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|------------------|
|                              |              |                         |                                 |                                     |                                |                                       |                        |                     |                       |                      |                  |
| Bollens                      | 59.0         | 1'220                   | 38'347                          | 252'145                             | 2'441'646                      | 2'189'507                             | 34'387                 | 26.19               | 1'577'951.00          | 2007                 |                  |
| Breligny-sur-Morrens         | 73.0         | 797                     | 24'345                          | 160'325                             | 1'550'105                      | 1'389'780                             | 21'984                 | 27.58               | 4'392.77              | 4'945.00             |                  |
| Cugy                         | 67.0         | 2'755                   | 104'935                         | 961'027                             | 6'561'465                      | 5'700'438                             | 80'942                 | 32.61               | 2'808.36              | 7'293.00             |                  |
| Froideville                  | 76.0         | 2'422                   | 77'820                          | 207'687                             | 4'954'967                      | 4'747'300                             | 74'558                 | 30.78               | 114'766.83            | 20'000.00            |                  |
| Morrens                      | 71.0         | 1'055                   | 36'999                          | 365'135                             | 2'365'816                      | 1'970'687                             | 30'950                 | 29.34               | 3'953.75              | --                   |                  |
| Belmont-sur-Lausanne         | 69.5         | 3'602                   | 173'034                         | 2'109'567                           | 11'017'452                     | 8'907'925                             | 139'902                | 38.84               | 17'871.85             | 32'076.00            |                  |
| Cheseaux-sur-Lausanne        | 74.5         | 4'297                   | 165'346                         | 1'135'518                           | 10'527'979                     | 9'392'457                             | 147'512                | 34.33               | 18'843.96             | 6'400.00             |                  |
| Crissier                     | 65.0         | 7'542                   | 323'926                         | 2'612'604                           | 20'625'150                     | 18'012'545                            | 282'994                | 37.51               | 36'138.32             | 78'200.00            |                  |
| Epalinges                    | 66.0         | 9'185                   | 455'924                         | 4'116'839                           | 29'025'782                     | 24'912'943                            | 391'267                | 42.60               | 48'982.48             | 48'860.00            |                  |
| Jourens-Mézery               | 53.0         | 1'405                   | 120'397                         | 1'948'884                           | 7'665'968                      | 5'679'084                             | 89'192                 | 63.48               | 11'393.87             | 17'487.00            |                  |
| Lausanne                     | 79.0         | 134'937                 | 5'997'479                       | -25'271'510                         | 375'506'723                    | 400'778'233                           | 6'294'378              | 46.65               | 804'075.77            | --                   | voir ci dessous  |
| Le Mont-sur-Lausanne         | 75.0         | 7'271                   | 350'449                         | 3'903'908                           | 24'284'106                     | 20'320'198                            | 319'137                | 43.89               | 40'768.13             | 56'957.00            |                  |
| Paudex                       | 61.5         | 1'485                   | 120'454                         | 1'960'214                           | 7'069'597                      | 5'709'363                             | 89'668                 | 60.38               | 11'454.66             | 9'850.00             |                  |
| Pully                        | 73.5         | 11'782                  | 462'415                         | 844'029                             | 29'443'079                     | 28'499'060                            | 447'589                | 37.99               | 57'177.25             | --                   | voir ci dessous  |
| Renens                       | 63.0         | 17'811                  | 1'218'130                       | 9'857'604                           | 77'242'975                     | 67'385'311                            | 1'058'312              | 59.42               | 135'194.21            | --                   |                  |
| Romanet-sur-Lausanne         | 76.5         | 20'362                  | 546'895                         | -13'480'893                         | 34'829'125                     | 48'303'018                            | 758'618                | 37.26               | 96'909.67             | --                   | voir ci dessous  |
| Lully                        | 70.0         | 3'351                   | 110'274                         | 373'455                             | 7'031'472                      | 6'647'957                             | 104'409                | 31.16               | 13'337.70             | 25'533.00            |                  |
| Savigny                      | 56.0         | 9'739                   | 660'729                         | 7'437'025                           | 42'000'210                     | 34'632'585                            | 543'918                | 55.85               | 69'482.87             | 40'000.00            |                  |
| Busigny                      | 67.0         | 3'304                   | 139'312                         | 1'220'426                           | 8'297'260                      | 7'076'954                             | 111'145                | 33.64               | 14'198.19             | --                   |                  |
| Chavannes-près-Renens        | 62.0         | 8'215                   | 312'176                         | 1'314'609                           | 19'878'906                     | 18'502'327                            | 290'586                | 35.37               | 37'120.96             | 38'500.00            |                  |
| Ecublens                     | 79.0         | 7'374                   | 162'912                         | -1'139'651                          | 10'347'531                     | 14'486'182                            | 227'511                | 30.85               | 29'063.45             | 30'000.00            |                  |
| Saint-Sulpice                | 62.0         | 12'288                  | 470'088                         | 716'631                             | 29'921'638                     | 29'315'667                            | 458'833                | 37.34               | 58'613.66             | 45'433.00            |                  |
| Villars-Sainte-Croix         | 55.0         | 3'898                   | 268'943                         | 3'754'947                           | 17'187'922                     | 13'432'975                            | 210'970                | 54.12               | 26'950.39             | 14'635.00            |                  |
| Servion                      | 59.0         | 709                     | 37'823                          | 629'185                             | 2'408'282                      | 1'719'087                             | 27'941                 | 39.41               | 3'569.38              | 6'741.00             |                  |
| Mézères                      | 69.0         | 1'908                   | 51'366                          | -67'333                             | 3'220'697                      | 3'337'930                             | 52'423                 | 27.48               | 6'896.84              | --                   |                  |
| Montpreveyres                | 76.0         | 1'215                   | 42'915                          | 368'277                             | 2'344'502                      | 2'344'235                             | 18'817                 | 30.30               | 4'703.19              | 10'771.00            |                  |
| <b>Total/moyenne 27 com.</b> | <b>63.67</b> | <b>280'557</b>          | <b>12'409'120</b>               | <b>3'615'115</b>                    | <b>790'118'622</b>             | <b>786'503'508</b>                    | <b>12'352'343</b>      | <b>40.55</b>        | <b>1'577'951.00</b>   | <b>505'693.00</b>    |                  |

Sont pris en compte :

- Le point d'impôt 2015
- Les effets péréquatifs définitifs 2015 - solde net des effets péréquatifs
- Les habitants à fin 2015
- Le déficit d'exploitation CIGM 2015-2016, duquel les amortissements ont été retirés.

Pour mémoire voici, les montants payés par les 3 communes propriétaires. Pour 2015-2016, les montants budgétés.

|          | 2006-2007    | 2007-2008    | 2008-2009    | 2009-2010    | 2010-2011    | 2011-2012    | 2012-2013    | 2013-2014    | 2014-2015    | 2015-2016    |
|----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Lausanne | 2'106'384.00 | 2'131'719.50 | 1'954'207.50 | 1'967'592.60 | 2'034'704.00 | 1'953'843.00 | 1'990'713.00 | 1'990'713.00 | 1'260'023.00 | 1'530'712.00 |
| Pully    | 454'956.00   | 462'908.20   | 397'319.80   | 400'498.95   | 420'203.00   | 530'000.00   | 530'000.00   | 530'000.00   | 420'007.00   | 510'237.00   |
| Renens   | 454'958.00   | 462'908.20   | 397'319.80   | 400'498.95   | 420'203.00   | 530'000.00   | 530'000.00   | 530'000.00   | 420'007.00   | 510'237.00   |